

# DIVISION DES AFFAIRES CIVILES

## MANDAT

La Division des Affaires Civiles (DAC) travaille au rétablissement de la confiance au sein des communautés à travers :

- L'appui à la cohésion sociale, la prévention et l'atténuation des conflits (gestion et atténuation des effets) ;
- Le rétablissement de la confiance entre les administrés et les autorités locales dans le cadre de l'extension de l'autorité de l'état ;
- Le renforcement des capacités de la société civile à accéder et à s'engager plus efficacement dans le processus et les mécanismes pour la consolidation de la paix et de la réconciliation nationale ;
- Des rapports issus d'interactions directes et constantes avec les communautés dans les zones volatiles et reculées où ses agents déployés, collectent et transmettent des informations, y compris sur les causes profondes des conflits et les portent à l'attention des acteurs clés (MINUSMA, Gouvernements, et autres Partenaires...) pour résolution/exécution, contribuant ainsi à placer les besoins prioritaires des communautés dans l'agenda pour la paix.

## LES AFFAIRES CIVILES CONTRIBUENT À LA STABILISATION AU MALI :

- En créant des espaces de dialogue et de concertation réguliers, en maintenant une relation privilégiée avec les représentants des communautés et, en les encourageant à trouver des solutions pacifiques à leurs différends ;
- En renforçant les capacités et le rôle de veille citoyenne de la société civile, des jeunes et des femmes et en soutenant leur participation à la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, comme stipulé dans la Résolution 2295 (2016) et 2364 (2017) du Conseil de Sécurité des Nations Unies ;
- En facilitant le redéploiement des autorités locales (y compris des services de base), en contribuant à renforcer leurs liens avec les administrés, en facilitant la restauration et l'extension de l'autorité de l'état et en soutenant les efforts de participation citoyenne dans la bonne gouvernance, la démocratie et la gestion des affaires publiques.

## UN EXEMPLE D'ACTIVITÉ PERMETTANT DE COMPRENDRE LE TRAVAIL DES AFFAIRES CIVILES : LE SOUTIEN AUX FORA

La DAC a implémenté **59 projets à impact rapide** (QIP : quick impact projects, en anglais), pour un montant de 817 millions de FCFA, afin de promouvoir le regain de confiance dans le processus de paix. Durant l'année budgétaire 2015/2016, 34 ont déjà été exécutés.

La DAC a parrainé dix autres projets financés par le Fonds Fiduciaire de la MINUSMA, à hauteur de 863 millions FCFA. Sont en attente d'approbation, 13 autres projets de dividendes de la paix pour la cohésion sociale, le redéploiement de l'administration malienne dans les zones volatiles et le renforcement des capacités de la société civile, notamment les jeunes et les femmes.

La DAC met en œuvre des activités en soutien à l'extension progressive de l'autorité de l'Etat et la mise en place effective des administrations intérimaires dans les zones reculées du Mali, comme énoncé dans l'Accord pour la Paix et l'organisation de la Conférence d'Entente Nationale. Elle use de ses bons offices pour rétablir des mesures de confiance et d'encouragement aux niveaux national et local, appuyer un dialogue réglé sur la réconciliation et la cohésion sociale avec la participation de la société civile, en vue de prévenir et mitiger les tensions inter et intra-communautaires.